
Conditions Générales de Vente – 2026

Le présent document décrit les conditions générales de vente de la société CORTES INGENIERIE pour l'ensemble de ses prestations commercialisées d'étude, de réalisation, de conseil et de formation professionnelle.

Objet

Les présentes conditions générales de ventes permettent de définir les relations commerciales entre CORTES INGENIERIE et LE CLIENT, dans le cadre de prestations ayant pour objet l'accompagnement technique pour la réalisation d'un ou plusieurs projets du CLIENT. Les prestations sont de natures suivantes :

- Prestations de service en régie ou sur devis
- Vente de marchandises
- Conseil et expertises
- Formations professionnelles (déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84740382874 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes) certifié Qualiopi.

Acceptation et conditions

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables en ligne sur nos sites internet www.cortes-annecy.com et www.cortes-formation.com ou sur demande par mail, téléphone ou courrier.

Par conséquent, toute commande de la part du CLIENT implique son entière acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente dont il reconnaît avoir pris connaissance préalablement en passant sa commande.

En acceptant nos conditions générales de ventes, LE CLIENT autorise CORTES INGENIERIE à le citer parmi ses références tout en respectant les éventuels accords de confidentialités établis entre LE CLIENT et CORTES INGENIERIE. Si LE CLIENT ne souhaite pas que son nom apparaisse en référence, il en fera la demande express auprès du gérant de CORTES INGENIERIE qui respectera son anonymat.

Nature des obligations

CORTES INGENIERIE s'engage, dans le cadre de ses obligations de moyen, à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en œuvre de ses prestations dans les règles de l'art et de la profession. La présente obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.



LE CLIENT s'engage, quant à lui, à donner préalablement à toute commande, toutes les informations et documents utiles et nécessaires à la compréhension du besoin. LE CLIENT s'engage également à fournir toutes les données indispensables à la bonne mise en œuvre des prestations de CORTES INGENIERIE.

Obligations de confidentialité

CORTES INGENIERIE considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de la prestation. Pour l'application de la présente clause, CORTES INGENIERIE répond de l'ensemble de ses salariés. Néanmoins, CORTES INGENIERIE, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Toutefois, CORTES INGENIERIE pourra faire appel à un partenaire pour l'exécution de certaines prestations demandant des compétences ou des moyens (logiciels, normes, ...) que la société ne possède pas.

D'autre part, LE CLIENT s'engage à ne divulguer aucun résultat d'études ou méthodes de travail de CORTES INGENIERIE sans l'accord express du gérant de CORTES INGENIERIE.

Réserve de propriété et propriété intellectuelle

Prestations de sous-traitance : La propriété des marchandises, des services et des prestations en général, fournis par CORTES INGENIERIE restent la propriété de CORTES INGENIERIE jusqu'au règlement intégral de la part du CLIENT.

Formations professionnelles : CORTES INGENIERIE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par CORTES INGENIERIE pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de CORTES INGENIERIE. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du CLIENT sans accord exprès de CORTES INGENIERIE.

Il est rappelé que selon le Code Français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Dépôt de brevets

En cas de dépôt de brevet issu des travaux de CORTES INGENIERIE, LE CLIENT devra obligatoirement citer CORTES INGENIERIE à la mesure de son implication technique.

Responsabilités

LE CLIENT convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle de CORTES INGENIERIE à raison de l'exécution des obligations prévues dans l'offre ou le devis, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les services ou tâches fournis par le prestataire.

Par ailleurs, LE CLIENT renonce à rechercher la responsabilité de CORTES INGENIERIE en cas de dommages survenus aux fichiers, ou tout document qu'il lui aurait confié.

CORTES INGENIERIE dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, matériels, mobiliers du client.



LE CLIENT convient que CORTES INGENIERIE n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes que LE CLIENT subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre LE CLIENT et émanant d'un tiers quel qu'il soit.



Tarifs et conditions de règlement

Sauf convention contraire définies par un accord spécifique entre le CLIENT et CORTES INGENIERIE (contrat cadre ou devis spécifique), les conditions de règlement sont les suivantes :

- Les factures sont payables à 30 jours nets date de facture sauf stipulation spéciale figurant sur les devis ou les factures.
- Aucun escompte en cas de paiement anticipé.
- Taux des pénalités en cas de retard de paiement est de 20,00% par an.
- Indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement : 40,00 €

ETUDES ET REALISATIONS TECHNIQUES		
Nature	Tarifs	Commentaires
Mise à disposition en régie sur site	75 €/h +Frais de déplacement	Facturation mensuelle sur la base du temps réel réalisé dans le mois précédent la facture, ou à la livraison d'un projet.
Etudes techniques facturable au temps passé (hors calculs mécaniques)	75 €/h	Facturation (périodique ou non) sur la base du temps réel réalisé.
Etudes techniques sur devis	Forfait sur devis	Acompte de 30% à la commande pour les prestations supérieures à 15 000€.
Vente de marchandises	Sur devis	Le prix établi dans le devis tient compte du temps passé de suivi des achats et des réalisations, ainsi que la marge correspondant aux frais de structure. Acompte de 50% à la commande.
FORMATIONS PROFESSIONNELLES		
Journée d'animation de formation (intra-entreprise)	Standard : 1 490 €/jour Métier : 1 690 €/jour +Frais de déplacement	Une remise de 200€ est accordée pour les formations à distance (classe virtuelle)
Inscription aux formations inter-entreprises	Voir tarifs du catalogue des formations	Des remises sont accordées pour des inscriptions multiples des formations à distance (voir tarifs sur le catalogue)
AUTRES		
Frais de déplacement	0,7 €/km +20€/jour (journée) Hébergement : +130€/jour	Un minimum de 25 €/déplacement sera applicable





• SAS CORTES Ingénierie – 4 Rue des Bouvières – 74940 Annecy-Le-Vieux •

Tel +33 (0)4 50 10 91 80 • **email** contact@cortes-annecy.com • **http** www.cortes-annecy.com • **http** www.cortes-formation.com
SAS au capital de 10 000€ • SIRET 501 604 250 00024 • RCS Annecy 501 604 250 • N° TVA Intracommunautaire FR61501604250
Activité de formation enregistrée sous le numéro 84740382874 • Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Délais

Tous les délais ne sont donnés qu'à titre indicatif, et à partir du principe que LE CLIENT aura fourni en temps voulu tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande. Les retards ne donnent lieu à des dommages et intérêts qu'en cas d'accord préalable par écrit. Même dans ce cas spécial, notre responsabilité est dégagée en cas de force majeure.

Même si CORTES INGENIERIE apporte tout son engagement lors du pilotage de ses partenaires dans le cadre d'un travail nécessitant l'incorporation d'éléments extérieurs ou l'intervention d'une entreprise tierce, CORTES INGENIERIE ne peut être tenu pour responsable du fait d'un retard de l'entreprise tiers.

De même, si une modification du cahier des charges intervient après la passation de commande, CORTES INGENIERIE ne peut être tenu pour responsable du fait d'un retard lié à ces modifications.

Le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le client confirme sa commande dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passé ce délai, la date de livraison peut faire l'objet d'une révision. En fonction du planning de la charge de travail de CORTES INGENIERIE et de ses partenaires, le report peut être supérieur au temps perdu.

Annulation de commande

Pour les ventes de marchandises : nos produits étant réalisés sur mesure, aucune rétractation n'est possible après avoir passé une commande.

Pour les prestations de service (hors formations) : en cas de résiliation ou d'annulation d'une commande même partielle de la commande et à quelle que cause que ce soit, 50% du prix de la prestation seront exigés à titre d'indemnité forfaitaire, sauf accord spécifique de la part des deux parties.

Pour les prestations de formations : en cas d'annulation ou de report moins de dix jours ouvrables avant le début de la formation, 50% du prix de la formation seront exigés à titre d'indemnité forfaitaire, y compris lors du financement prévu initialement par un organisme de gestion de fonds de formation, sans que cette somme puisse être assimilée à une dépense déductible de la participation de l'employeur à la formation professionnelle. Toute annulation faite le jour même du début du stage, toute absence injustifiée ainsi que tout stage commencé entraînent une facturation de la totalité du montant du stage. Un changement de participant peut néanmoins être accepté sans condition.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, CORTES INGENIERIE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 5 jours ouvrables avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et CORTES INGENIERIE à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce d'Annecy.

Pour CORTES INGENIERIE,
Le Président
Vincent Simoneau

